



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 23 AOUT 2023
PV N. 2

PRESIDENT : M. Marc GIRAUD.

PRESENTS : MM Frédéric TALABOT- Marc LATOUR

EXCUSE : M HALLOT JF

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notifications officielles aux clubs. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de la Haute-Vienne dans les conditions de délai – 7 jours à partir du lendemain de la notification du présent procès-verbal – et conformément aux dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA dans le cadre des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

COUPE DE LA HAUTE-VIENNE

Tirage du 1^{er} tour
17 équipes
1 exempt et 8 matches
Ces rencontres sont à disputer les 2 et 3 septembre

Suite à l'engagement tardif du club du CAPO LIMOGES en Coupe Nouvelle Aquitaine et celui du club de ST JUST LE MARTEL non pris en compte par la commission,
La commission des compétitions seniors a effectué le 25 Aout un tirage au sort complémentaire.
Le match US LA BASTIDE / MOISSANNES sera disputé le 3 septembre à 15 H 00.

CHALLENGE DES RESERVES

Mise en place des poules en fonction du règlement (2 niveaux : D1 à D3 et D4 /D5). Les équipes sont réparties en tenant compte des distances et des poules de championnat dans la mesure du possible.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Tableau des accessions et rétrogradations à l'issue de la saison 2023/24 :

Un projet est établi et sera proposé au prochain comité de direction pour validation.

Divers :

Prise en compte du courrier de la J S Lafarge pour sa demande de report de matches D1 et D3 du 10 septembre lors du tournoi international avec l'équipe de France U 18.

Le Président

Marc GIRAUD

Le Secrétaire de séance,

Frédéric TALABOT

Procès-verbal validé par le Secrétaire Général, Mounir SISSAOUI